

Certificat d'aptitude professionnelle Assistant Technique en milieu Familial et Collectif

Poursuite d'études

Le CAP Assistant Technique en Milieu familial et collectif a pour objectif l'insertion professionnelle. Cependant, **avec un bon dossier**, une poursuite d'études est possible pour les titulaires du CAP :

- ✓ Mention complémentaire « Aide à domicile » (MCAD) en 1 an.
- ✓ CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance (AEPE) en 1 an

Sous réserve de places disponibles pour une entrée en classe de première :

- ✓ Baccalauréat professionnel Hygiène Propreté et Stérilisation (HPS) en 2 an.
- ✓ Baccalauréat professionnel Services Aux Personnes et Aux Territoires (SAPAT) en 2 ans.



Pour aller plus loin

Liste des établissements préparant au CAP ATMFC
sur le site de l'ONISEP : www.onisep.fr

- [CAP ATMFC](#)



Certificat d'aptitude professionnelle Assistant Technique en Milieux Familial et Collectif (ATMFC)



*Des emplois polyvalents en collectivité
et en milieu familial*

CAP Assistant Technique en Milieu Familial et Collectif

UN CURSUS EN DEUX ANS APRÈS LA 3^{ÈME}

Le titulaire du CAP Assistant Technique en Milieux Familial et Collectif exerce dans les **services techniques de structures collectives** publiques ou privées (maisons de retraite par exemple), ou **chez les particuliers par l'intermédiaire d'un organisme prestataire**. En fonction des situations, il peut être amené à travailler seul ou en équipe.

QUELLE FORMATION ?

Enseignements généraux :

Français, mathématiques-sciences, histoire-géographie, enseignement moral et civique, éducation physique et sportive, prévention-santé-environnement et, selon la spécialité, langue vivante.

Enseignements technologiques et professionnels :

* SERVICES AUX FAMILLES :

- Activités liés à l'alimentation.
- Entretien du cadre de vie en milieu familial.
- Entretien du linge et des vêtements.

* SERVICES EN COLLECTIVITÉS

- Production alimentaire.
- Entretien du cadre de vie en collectivité.
- Entretien du linge et des vêtements en collectivité.

Formation en milieu professionnel :

Les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) permettent à l'élève ou au stagiaire d'acquérir les compétences liées aux emplois qui caractérisent le CAP ATMFC, développer les capacités d'autonomie et de responsabilité, d'acquérir et de mettre en œuvre les compétences en termes de savoir-faire et de savoir-être.

14 semaines de PFMP au cours des deux années de formation :

- 7 semaines au cours de la première année.
- 7 semaines au cours de la deuxième année.

POUR ACQUÉRIR QUELLES COMPÉTENCES ?

Au cours de sa formation, l'élève sera amené à acquérir des compétences aux cours des activités qui visent au maintien et à l'amélioration du cadre de vie des personnes :

- ✓ Réaliser des activités relatives à l'approvisionnement, à la réception et au stockage des denrées alimentaires ;
- ✓ Réaliser des préparations culinaires froides et chaudes (entrées, plats, desserts, collations)
- ✓ Adapter des préparations culinaires à des spécifications diététiques prescrites ;
- ✓ Conditionner les préparations culinaires en vue d'une distribution différée ;
- ✓ Assurer la Préparation du service et la distribution des repas et des collations ;
- ✓ Remettre en état des espaces de préparation et de service des repas ;
- ✓ Gérer l'approvisionnement et l'entreposage des produits d'entretien des locaux et du matériel;
- ✓ Assurer l'entretien du logement, des espaces privés et des espaces collectifs;
- ✓ Gérer le linge familial et le linge de collectivité (réception, préparation et rangement) ;
- ✓ Réaliser l'entretien du linge familial et du linge de collectivité ;
- ✓ Gérer les produits et les matériels d'entretien du linge traité sur place ;

Les activités sont menées dans le **respect des consignes et de la réglementation relative à l'hygiène et à la sécurité**.

QUELS DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS ?

Ce professionnel assure des activités de maintien en état du cadre de vie des personnes.

Aide à domicile	<ul style="list-style-type: none">- Associations d'aide à domicile.- Entreprises de service à la personne.- CCAS (Centre Communal d'Action Sociales).- Foyers logement.
Agent de service en collectivité	<ul style="list-style-type: none">- Hôpital, clinique.- EHPAD- Crèches- Ecoles, collèges, lycées.